



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Document de séance*

---

**A7-0400/2013**

20.11.2013

**\*\*\***

## **RECOMMANDATION**

sur le projet de décision du Conseil autorisant les États membres à ratifier, dans l'intérêt de l'Union européenne, la Convention de l'Organisation internationale du travail de 1990 concernant la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail (Convention n° 170)  
(11463/2013 – C7-0236/2013 – 2012/0320(NLE))

Commission de l'emploi et des affaires sociales

Rapporteure: Jutta Steinruck

***Légende des signes utilisés***

- \* Procédure de consultation
- \*\*\* Procédure d'approbation
- \*\*\*I Procédure législative ordinaire (première lecture)
- \*\*\*II Procédure législative ordinaire (deuxième lecture)
- \*\*\*III Procédure législative ordinaire (troisième lecture)

(La procédure indiquée est fondée sur la base juridique proposée par le projet d'acte.)

## SOMMAIRE

	<b>Page</b>
PROJET DE RÉSOLUTION LÉGISLATIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN .....	5
EXPOSÉ DES MOTIFS .....	6
RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION .....	7



## PROJET DE RÉSOLUTION LÉGISLATIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN

**sur le projet de décision du Conseil autorisant les États membres à ratifier, dans l'intérêt de l'Union européenne, la Convention de l'Organisation internationale du travail de 1990 concernant la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail (Convention n° 170)  
(11463/2013 – C7-0236/2013 – 2012/0320(NLE))**

### **(Approbation)**

*Le Parlement européen,*

- vu le projet de décision du Conseil (11463/2013),
  - vu la demande d'approbation présentée par le Conseil conformément à l'article 114, en liaison avec l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a) v), et paragraphe 8, premier alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (C7-0236/2013),
  - vu l'article 81 et l'article 90, paragraphe 7, de son règlement,
  - vu la recommandation de la commission de l'emploi et des affaires sociales (A7-0400/2013),
1. donne son approbation au projet de décision du Conseil;
  2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

La rapporteure soutient la proposition de décision du Conseil visant à autoriser les États membres à ratifier, dans l'intérêt de l'Union, la Convention n° 170 sur les produits chimiques pour ce qui est des parties relevant de la compétence de l'Union.

La Convention n° 170 est un instrument important pour la protection des travailleurs, de l'environnement et de la société dans son ensemble. Afin de garantir la santé et la sécurité au travail, la rapporteure encourage les États membres à ratifier la Convention n° 170 dans les meilleurs délais.

## RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

<b>Date de l'adoption</b>	14.11.2013
<b>Résultat du vote final</b>	+: 29 -: 0 0: 1
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Regina Bastos, Edit Bauer, Jean-Luc Bennahmias, Phil Bennion, Pervenche Berès, Philippe Boulland, Alejandro Cercas, Ole Christensen, Emer Costello, Frédéric Daerden, Sari Essayah, Thomas Händel, Danuta Jazłowiecka, Adam Kósa, Jean Lambert, Thomas Mann, Elisabeth Morin-Chartier, Konstantinos Poupakis, Licia Ronzulli, Elisabeth Schroedter, Nicole Sinclair, Traian Ungureanu, Inês Cristina Zuber
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Claudette Abela Baldacchino, Georges Bach, Martin Kastler, Evelyn Regner
<b>Suppléants (art. 187, par. 2) présents au moment du vote final</b>	Sylvie Guillaume, Pavel Poc, Gabriele Stauner